



Le français dans les manifestations commerciales et scientifiques



- ▮ colloques et congrès
- ▮ foires et salons
- ▮ expositions

www.oqlf.gouv.qc.ca

Le français dans les manifestations commerciales et scientifiques

L'emploi du français est normal et habituel dans les communications courantes des manifestations tenues au Québec.

Les manifestations à caractère international et celles qui s'adressent à un vaste public sont soumises à des règles relatives à l'emploi du français en vertu de la Charte de la langue française et du Règlement sur la langue du commerce et des affaires.

Manifestation

■ Grand public du Québec

■ Public international

■ Participants et participantes venant en majorité de l'extérieur du Québec

Note : Le caractère international de la manifestation doit découler de la nature même de celle-ci. Le fait que les organisateurs la qualifient d'internationale ne suffit pas, en soi, à en faire une manifestation destinée à un public international.

■ Public spécialisé ou restreint
(ex. : congrès de neurologues)

■ Musée, jardin botanique ou écologique, exposition culturelle ou scientifique (affiche sur les lieux mêmes)

* L'expression « de façon nettement prédominante » signifie dans les faits que la visibilité du français doit être de beaucoup supérieure à celle de l'autre langue ou des autres langues figurant dans le même champ visuel. Par exemple, sur une même affiche, l'espace accordé au français et les caractères en français doivent être au moins deux fois plus grands (voir le dépliant *Le français dans l'affichage public et la publicité commerciale*).

Règles concernant l'emploi du français

Dans l'affichage, le français est obligatoire. L'emploi d'une ou de plusieurs autres langues est permis pourvu que le français figure de « façon nettement prédominante »*. Si on utilise d'autres langues, en plus du français, **dans l'étiquetage des produits ainsi que dans la documentation commerciale et publicitaire remise au public**, le français doit figurer de façon aussi évidente que les autres langues.

Les règles concernant l'emploi du français dans l'étiquetage et la documentation commerciale sont ici les mêmes que celles qui s'appliquent dans le cas du grand public du Québec. Si on utilise d'autres langues, en plus du français, **dans l'affichage relié directement à la manifestation**, le français doit figurer de façon aussi évidente que les autres langues (la règle de la nette prédominance ne s'applique pas).

Le choix de la langue ou des langues utilisées pendant la durée d'un congrès, d'un colloque, d'une foire ou d'une exposition est laissé à la discrétion des responsables de l'organisation et des participants et participantes.

En français ou à la fois en français et dans une ou plusieurs autres langues, pourvu que le français soit équivalent (ex. : même taille de caractères, même espace consacré au contenu).



Conseils et renseignements supplémentaires

Office québécois de la langue française
Édifice Camille-Laurin
125, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X4

Téléphone : 514 873-6565
1 888 873-6202 (sans frais partout au Québec)

Télécopie : 514 873-3488

Courriel : info@oqlf.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement en ligne sur la Charte
de la langue française et sur l'Office :
www.oqlf.gouv.qc.ca

Pour obtenir en ligne la version PDF du dépliant :
www.oqlf.gouv.qc.ca, section Ressources,
subdivision Bibliothèque virtuelle, puis Dépliants

**Office québécois
de la langue
française**

Québec 



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert.no. XXX-XXX-000
© 1996 Forest Stewardship Council



2009.04-2155e